

 <p>AGGLO Étaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center"><b>Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 7 avril 2025</b>  <i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p align="center"><b>CA-DEL-2025- 046</b></p>
---	--	---

**Convention de mise à disposition de service entre la Ville d'Etampes et la CAESE  
pour l'organisation de la Foire de l'Essonne Verte 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Emile Besson à Brières-les-Scellés, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Dramane KEÏTA, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (51).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Mostefa GHENAÏM, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Jean-Pierre DUBOIS, Séverine RAMÉ (17).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Joël NOLLEAU (par procuration à Elisabeth DELAGE), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Laurence BUREAU (par procuration à Danielle BENECH), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (7).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 5211-4-1,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 2 avril 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure une convention de mise à disposition de services entre la Commune d'Etampes et la CAESE pour permettre à cette dernière l'organisation et la tenue de la Foire de l'Essonne Verte qui se tiendra du 13 au 15 juin 2025,

**CONSIDÉRANT** que la durée de cette convention est limitée au temps strictement nécessaire à l'organisation et la tenue de cette manifestation,

**CONSIDÉRANT** le coût unitaire de fonctionnement calculé par la Commune d'Etampes sur la base du compte administratif 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de services entre la Commune d'Etampes et la CAESE, annexée à la présente délibération, afin de permettre à la CAESE l'organisation et la tenue de la foire de l'Essonne Verte du 13 au 15 juin 2025,

Dénomination des services ou parties de services	Coût Unitaire de Fonctionnement en euros (CUF) (Base CA 2024)	Nombre d'unités prévisionnelles mobilisées en heures	Valorisation prévisionnelle en euros
Evènementiel	A définir	1 060	A définir
Manutention	A définir	301	A définir
Voirie	A définir	76	A définir
<b>TOTAL</b>		<b>1 437</b>	A définir

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention avec la commune d'Etampes ainsi que tout document afférent,

**DIT** que la durée de cette convention est limitée au temps strictement nécessaire à l'organisation et à la tenue de cette manifestation,


**DIT** que le calcul du coût unitaire de fonctionnement est réalisé par la Commune d'Etampes, par services mobilisés, sur la base du compte administratif 2024,

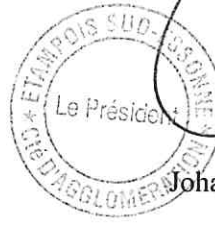
**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,  
  
Johann MITTELHAUSSER



Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...